Image not found or type unknown

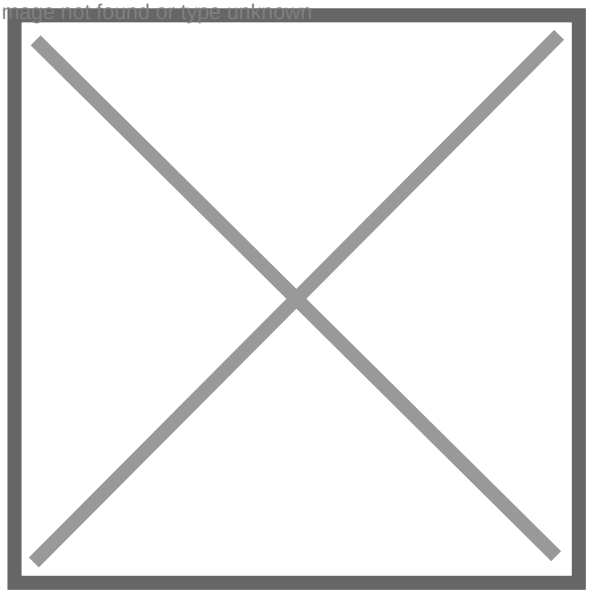

Imitation signature suite crédits conso

Par **loulou26**, le **26/05/2018** à **08:37**

Bonjour,
J'ai fait 7 crédits à la consommation, certains à mon nom seule et le reste avec mon concubin (PACS en 2009) en co-emprunteur. J'ai imité sa signature pour obtenir ces crédits, comme je n'arrive plus à payer et en faire de nouveaux. Je lui ai avoué. Il ne veut pas porter plainte. Comment cela va t-il se régler ? J'ai fait un dossier surendettement à mon nom seule j'attends la notification, par contre certains crédits sont aux deux noms. Le montant restant dû s'élève à 151000 € Quelle solution ? Merci Cordialement

Par **Visiteur**, le **26/05/2018** à **08:39**

Bonjour,
S'il ne porte pas plainte, vous avez de la chance, mais attention, pour les crédits faits aux 2 noms, c'est vers lui que vont se retourner les créanciers. Vous devriez envisager une procédure commune.

Par **amajuris**, le **26/05/2018** à **19:55**

bonjour,
je confirme, qu'en l'absence de remboursement,les organismes de crédit vont demander au titulaire de crédit de rembourser.
cela part d'un bon sentiment de ne pas déposer de plainte , mais c'est votre concubin qui sera poursuivi par les créanciers avec ses conséquences, fichage banque de france, procédure

judiciaire des organismes de crédits contre votre concubin.
en la matière, la solution, c'est soit le remboursement, soit la procédure de surendettement.
salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés